

Secteur : Gestion & commerce

Tronc commun

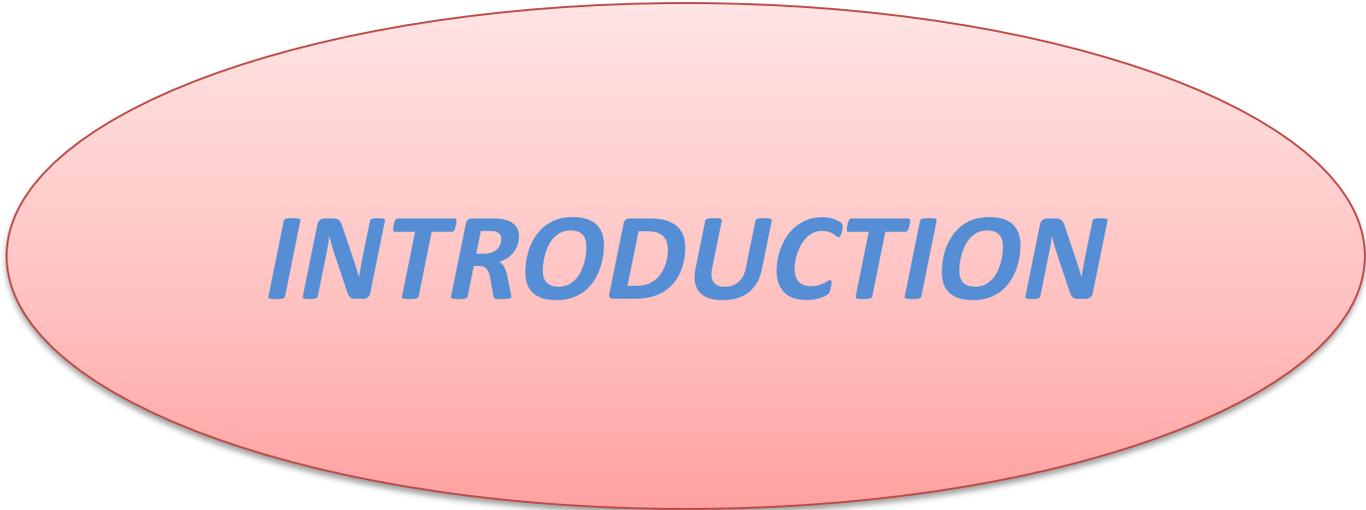
Technicien Spécialisé en Gestion des entreprises

Module : Comptabilité générale I

Partie 2: Les opérations courantes



Opérations Courantes

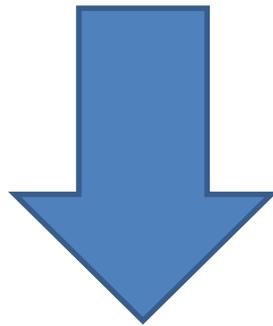


INTRODUCTION

Les opérations qui présentent un caractère répétitif : achats, ventes

+

Les opérations à caractère moins répétitif: acquisitions d'immobilisations



Opérations Courantes

PLAN du module



SEQUENCE 1 : L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS D'ACHATS ET DE VENTES

SECTION 1 : LES OPERATIONS D'ACHATS ET DE VENTES : FACTURE « DOIT »

SECTION 2 : LES OPERATIONS D'ACHATS ET DE VENTES : FACTURE « D'AVOIR »

SECTION 3 : LA DECLARATION DE LA TVA

SECTION 4 : LES OPERATIONS SUR EMBALLAGES

PLAN du module



SEQUENCE 2 : L'ENREGISTREMENT DES ELEMENTS COURANTS DIVERS

SECTION 1 : LES OPERATIONS RELATIVES AUX AUTRES CHARGES ET PRODUITS

SECTION 2 : L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

SEQUENCE 3 : L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS RELATIVES AUX REGLEMENTS FINANCIERS

SECTION 1 : LES REGLEMENTS FINANCIERS

PLAN du module



**SEQUENCE 4 : LES SYSTEMES
D'ENREGISTREMENT COMPTABLE : LE
SYSTEME CENTRALISATEUR**

SECTION 1 : LE SYSTEME CENTRALISATEUR

SEQUENCE 1 :

**L'ENREGISTREMENT DES
OPERATIONS
D'ACHATS ET DE VENTES**

**SECTION 1 : LES OPERATIONS D'ACHATS ET
DE VENTES :
FACTURE « DOIT »**

DEFINITIONS

- **Facture** : C'est l'état détaillé des biens ou prestations de services vendus, sur lequel sont portées les conditions et modalités de l'accord intervenu entre vendeur et acheteur
- **Facture doit** : Est une facture qui mentionne en général le montant que le client **doit** au fournisseur, c.-à-d. la créance du vendeur sur l'acheteur après une opération de vente.

I : L'ENGISTREMENT DES FACTURES D'ACHAT

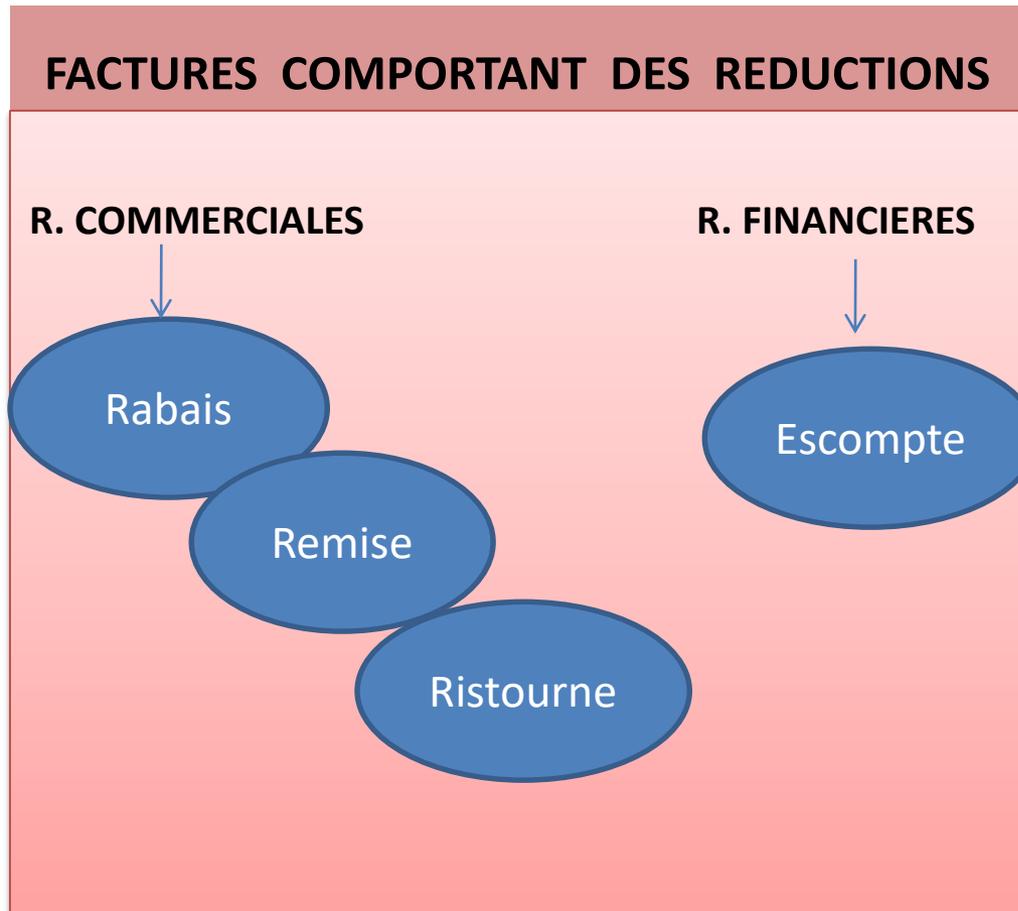
FACTURES D'ACHAT SANS REDUCTIONS NI MAJORATIONS

Société AMAL	
	Doit SALAM
Facture N° 24	
Casa le 07/03/2020	
Montant brut des marchandises	3 500
Réglée en espèces	

Pour la société SALAM, il s'agit d'un achat :
07/03/2020

6111	Achats de marchandises	3 500
5161	caisse	3 500

I : L'ENGISTREMENT DES FACTURES D'ACHAT



I : L'ENGISTREMENT DES FACTURES D'ACHAT

NB

- ✓ Les rabais, remises et ristournes obtenus sur facture ne se comptabilisent pas. Seul le dernier net commercial est comptabilisé.
 - ✓ Les rabais, remises et ristournes obtenus sur facture ne se comptabilisent pas. Seul le dernier net commercial est comptabilisé.
 - ✓ Les réductions commerciales se calculent successivement, c'est-à-dire les unes après les autres ou « en cascade ».

Exemple 1 :

Le 25/03/2020, la Société LA VICTOIRE a adressé à son client SALAM la facture N° 127.

Société LA VICTOIRE	
Doit SALAM	
Facture N° 127 Casa le 25/03/2020	
Montant brut des marchandises	40 000
Rabais 10 %	4 000
Net commercial 1	36 000
Remise 5 %	1 800
Net commercial 2 ou net à payer	34 200
Règlement à crédit de 30 jours	

Pour la société SALAM, il s'agit d'un achat :

6111	25/03/2020		34 200
4411	Achats de marchandises	Fournisseurs	34 200
	Facture N° 127		

Exemple 2 : Facture comportant des réductions commerciales et financières.

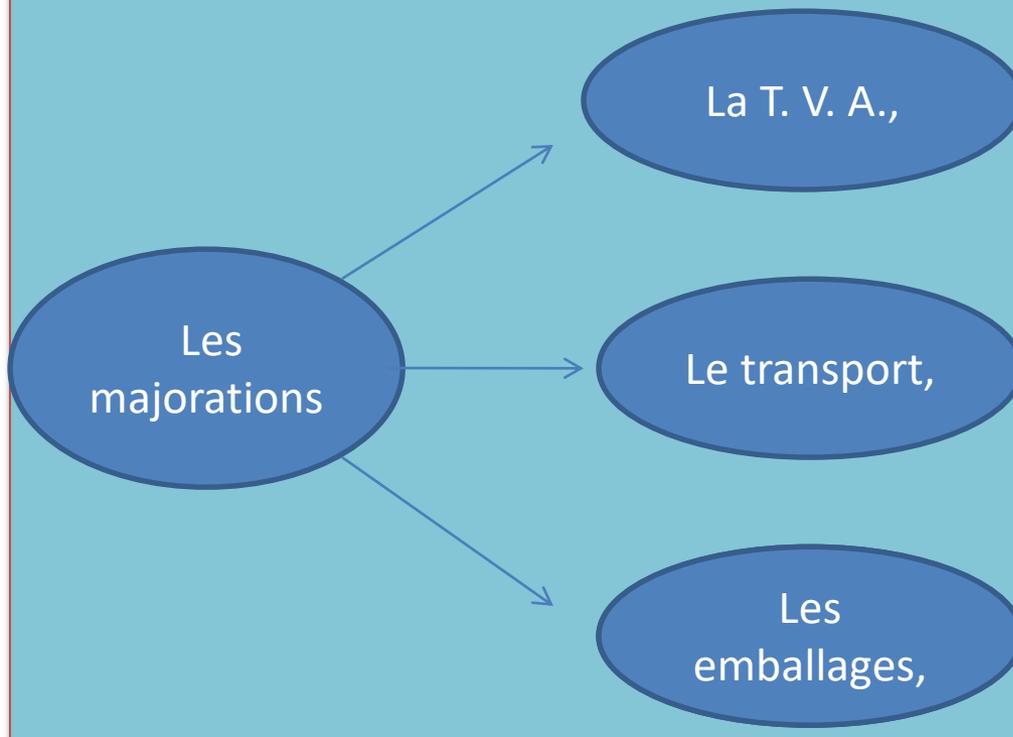
Le 30/07/2020, la Société AHLAM a adressé à son client SALAM la facture N° 315.

Société AHLAM	
Doit SALAM	
Facture N° 315	
Casa le 30/07/2020	
Montant brut des marchandises	2 600
Rabais 5 %	-130
Net commercial 1	= 2 470
Remise 10 %	-247
Net commercial 2	= 2 223
Escompte 2 %	-44,46
Net à payer	= 2 178,54
Règlement à crédit de 60 jours.	

Pour la société SALAM, il s'agit d'un achat :

		30/07/2020		
6111		Achats de marchandises		2 223
	4111		Fournisseurs	2 178,54
	7386		Escompte obtenu	44,46
		Facture N° 315.		

FACTURES COMPORTANT DES MAJORATIONS



Définition

La T. V. A. est une taxe indirecte, de consommation.

Calcul de la T. V. A. :

Montant de la TVA = Montant hors taxe * taux de la TVA = H.T. * t

Montant T. C. C. (Toutes taxes comprises) = H.T. + T.V.A. = H.T + (H.T * t) = H.T x (1+t)

H. T. = T. T. C. / (1 + t)

La TVA

Comptabilisation de la T. V. A. chez l'acheteur:

La T. V. A. est considérée comme une créance pour l'acheteur (client) à comptabiliser au débit du compte : 3455-Etat T. V.A. récupérable

Exemples de calcul :

Avec un montant HT de 20 000 DH, et un taux de TVA de 14 %.

Montant de la TVA = H.T. * t = 20 000 * 14 % = 2 800

Montant T. C. C. = 20 000 + 2 800

Ou bien = 20 000 * (1+ 0,14) = 20 000 * 1,14 = 28 000

Avec un montant TTC de 16 050 DH, et un taux de TVA de 7 %.

Montant HT = T. T. C. / (1 + t) = 16 050 / (1 + 0,07) = 16 050 / 1,07 = 15 000

Exemple

Le 06/09/2020 : Vente de marchandises au client Omar par le fournisseur Salim, la facture porte sur les éléments suivants :

Montant brut : 80 000 DH, remise 5 %, escompte 2 %, TVA 20 %.

Règlement à crédit de 30 jours.

Solution :

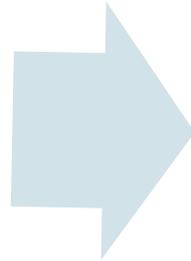
SALIM	
Doit OMAR	
Facture N° A 80 Casa le 06/09/2020	
Montant brut des marchandises	80 000
Rabais 5 %	4 000
Net commercial	76 000
Escompte 2 %	1 520
Net Financier	74 480
TVA 20 %	14 896
Net à payer TTC	89 376

Pour le client OMAR, il s'agit d'un achat :

6111	06/09/2020	Achats de marchandises	76 000	
3455		Etat T. V.A. récupérable	14 896	
4411		Fournisseurs		89 376
7386		Escompte obtenu		1 520
		Facture N° A 80.		

Le transport

**TRANSPORT :
FACTURES
COMPORTANT DES
FRAIS DE PORT**



Les frais de transport sur achats sont enregistrés dans le compte 61425 : Transport sur Achats.



Exemple 1 : Le 07/08/2020, la société FALAH a reçu de son fournisseur KARAMA la facture n°168 comportant les éléments suivants :

Montant brut : 60 000 DH, remise 5 %, TVA 20 %, Transport 1 000 DH, TVA/Transport 14 %.

Règlement à crédit de 30 jours.

Exemple 2 : Le 03/03/2020, la société SOUHAIL a reçu de son fournisseur SALMANE la facture n°208 comportant les éléments suivants :

Montant brut : 90 000 DH, remise 2 %, TVA 20 %, Transport 1 500 DH, TVA/Transport 20 %.

Règlement à crédit de 30 jours.

|

Solution1 :

KARAMA	
Doit FALAH	
Facture N° 168	
Casa le 07/08/2020	
Montant brut des marchandises	60 000
Rabais 5 %	3 000
Net commercial	57 000
TVA 20 %	11 400
Port	1 000
TVA/Port 14 %	140
Net à payer TTC	69 540

Pour le client FALAH, il s'agit d'un achat :

		07/08/2020		
6111	Achats de marchandises		57 000	
61425	Transport/Achats		1 000	
34552	Etat T. V.A. récupérable/charges (11 400 + 140)		11 540	
4411	Fournisseurs			22 344
	Facture N° 168.			

Solution2 :

SALMANE	
Doit SOUHAIL	
Facture N° 208 Casa le 03/03/2020	
Montant brut des marchandises	90 000
Rabais 2 %	1 800
Net commercial	88 200
Port	1 500
<hr/>	<hr/>
Total H. T.	89 700
TVA 20 %	17 940
Net à payer TTC	107 640

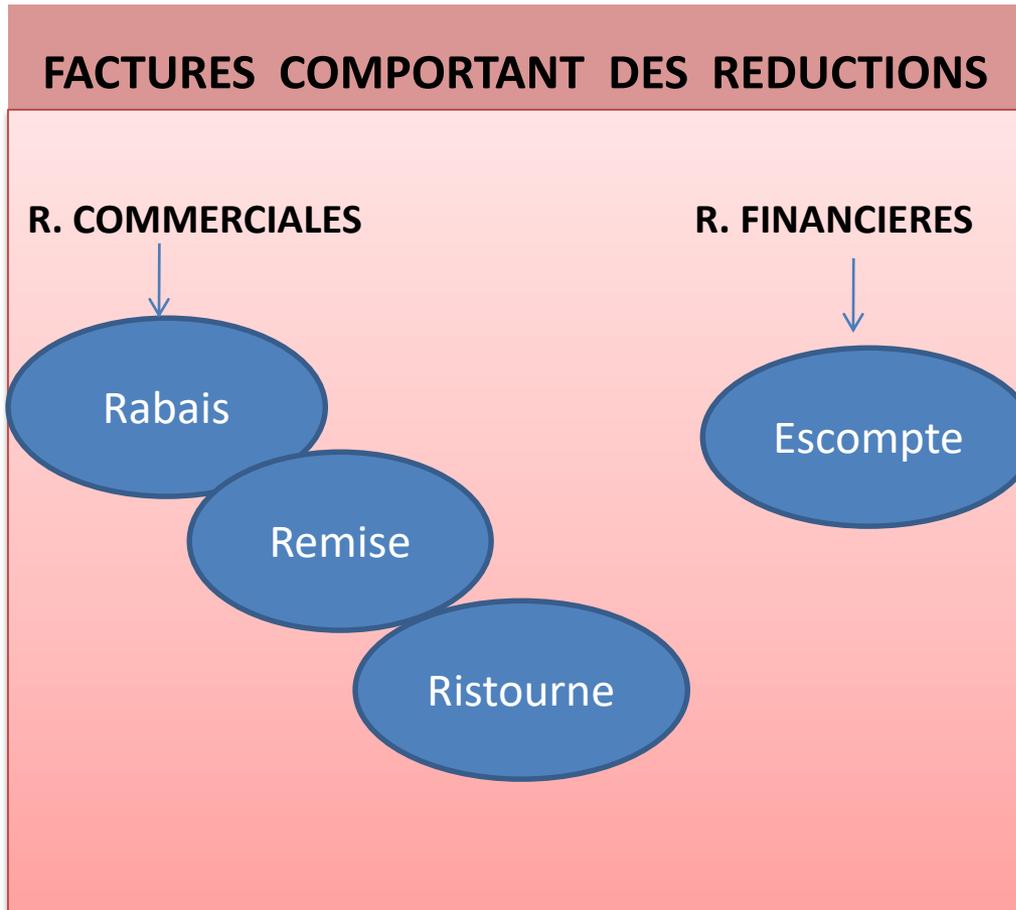
Pour le client SOUHAIL, il s'agit d'un achat :

		03/03/2020		
6111	Achats de marchandises		88 200	
61425	Transport/Achats		1 500	
34552	Etat T. V.A. récupérable/charges		17 940	
4411	Fournisseurs			107 640

II : L'ENGISTREMENT DES FACTURES DE VENTE

FACTURES D'ACHAT SANS REDUCTIONS NI MAJORATIONS		
Société AMAL		
Doit SALAM		
Facture N° 24		
Casa le 07/03/2020		
Montant brut des marchandises	3 500	
Réglée en espèces		
Pour la société AMAL, il s'agit d'une vente 07/03/2020		
5161	Caisses	3 500
7111	Facture N° 24	3 500

II : L'ENGISTREMENT DES FACTURES DE VENTE



Exemple 1 :

Le 25/03/2020, la Société LA VICTOIRE a adressé à son client SALAM la facture N° 127.

Société LA VICTOIRE	
Doit SALAM	
Facture N° 127	
Casa le 25/03/2020	
Montant brut des marchandises	40 000
Rabais 10 %	4 000
Net commercial 1	36 000
Remise 5 %	1 800
Net commercial 2 ou net à payer	34 200
Règlement à crédit de 30 jours	

Pour la société LA VICTOIRE, il s'agit d'une vente :

3421	25/03/2020	34 200
7111	Clients	
	Ventes de marchandises	34 200
	Facture N° 127	

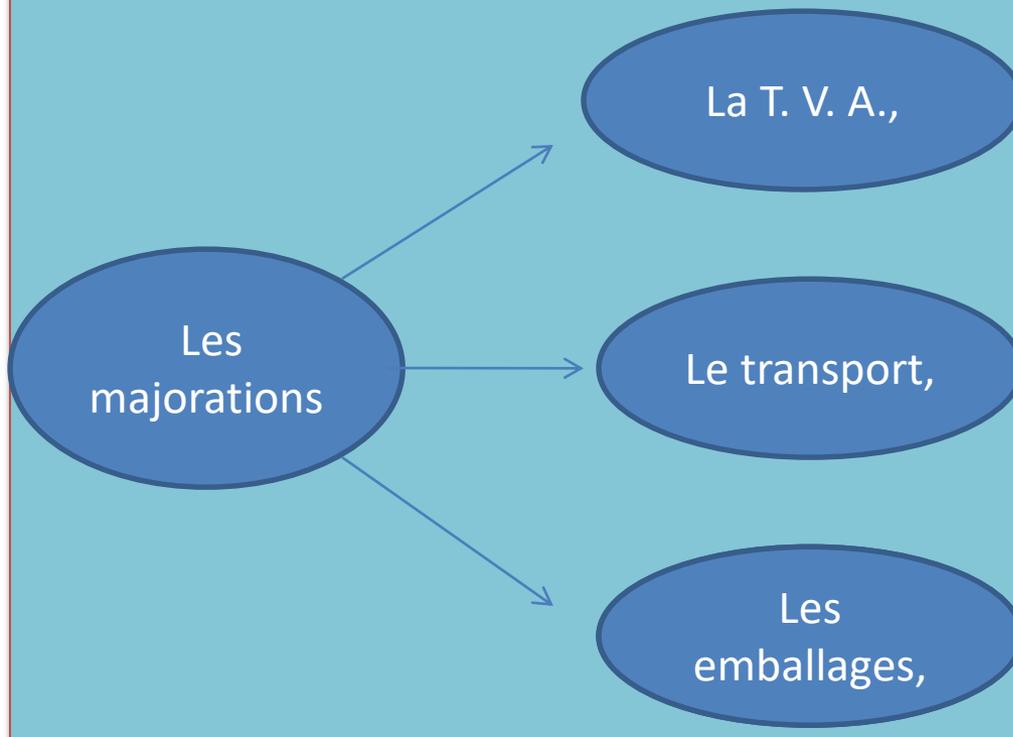
Exemple 2: Facture comportant des réductions commerciales et financières.
 Le 30/07/2020, la Société AHLAM a adressé à son client SALAM la facture N° 315.

Société AHLAM		Doit SALAM
Facture N° 315		
Casa le 30/07/2020		
Montant brut des marchandises		2 600
Rabais 5 %		-130
Net commercial 1		= 2 470
Remise 10 %		-247
Net commercial 2		= 2 223
Escompte 2 %		-44,46
Net à payer		= 2 178,54
Règlement à crédit de 60 jours.		

Pour la société AHLAM, il s'agit d'une vente :

		30/07/2020		
3421		Clients	2 178,54	
6386		Escomptes accordés	44,46	
7111		Ventes de marchandises	2 223	
		Facture N° 315.		

FACTURES COMPORTANT DES MAJORATIONS



Comptabilisation de la T. V. A. chez le vendeur :

La T. V. A. est considérée comme une dette pour le vendeur (fournisseur)

CREDIT → 4455-Etat T. V.A. facturée

Exemple

Le 06/09/2020 : Vente de marchandises au client Omar par le fournisseur Salim, la facture porte sur les éléments suivants :

Montant brut : 80 000 DH, remise 5 %, escompte 2 %, TVA 20 %.

Règlement à crédit de 30 jours.

Solution :

SALIM	
Doit OMAR	
Facture N° A 80 Casa le 06/09/2020	
Montant brut des marchandises	80 000
Rabais 5 %	4 000
Net commercial	76 000
Escompte 2 %	1 520
Net Financier	74 480
TVA 20 %	14 896
Net à payer TTC	89 376

Pour fournisseur, il s'agit d'une vente :

3421	06/09/2020		89 376
6386	Clients		1 520
7111	Escomptes accordés	Ventes de marchandises	76 000
4455		Etat T. V.A. facturée	14 896
	Facture N° A 80.		

TRANSPORT : FACTURES COMPORTANT DES FRAIS DE PORT

Chez le vendeur, deux cas sont à distinguer :

Le transport est assuré par un tiers transporteur : nous avons deux étapes ;

61426	Transport sur ventes	x	
34552	Etat TVA récupérable sur charges	x	
compte			
credit			trésorerie x

Au moment de la comptabilisation de la vente, le fournisseur récupère les frais du port en créditant les comptes 61426 et 34552

Transport assuré par les propres moyens du fournisseur

Produit accessoire
→ « 71276 » ports et frais accessoires facturés ».



Exemple 1 :

Le 05/08/2020, L'entreprise KARAMA expédie à son client FALAH des marchandises et paie en espèces, à la CTM une somme de 1 140 DH TTC dont 140 DH de TVA.

Le 07/08/2020, le fournisseur KARAMA envoie à son client FALAH la facture n°168 comportant les éléments suivants :

Montant brut : 60 000 DH, remise 5 %, TVA 20 %, Transport 1 000 DH, TVA/Transport 14 %.

Règlement à crédit de 30 jours. |

T. A. F. : Passer les écritures chez le fournisseur KARAMA.

Exemple 2 : Le 03/03/2020, la société SOUHAIL a reçu de son fournisseur SALMANE la facture n°208 comportant les éléments suivants :

Montant brut : 90 000 DH, remise 2 %, TVA 20 %, Transport 1 500 DH, TVA/Transport 20 %.

Règlement à crédit de 30 jours.

Solution1 :

Ecritures comptables chez le vendeur (fournisseur) KARAMA :

* **Première étape :**

		05/08/2020		
61426		Transport sur ventes	1 000	
34552		Etat, TVA récupérable sur charges	140	
	5161	Caisses		1 140
		Facture N° ...		

* **Deuxième étape :**

Facture de vente envoyée par le fournisseur KARAMA au client FALAH.

KARAMA		Doit FALAH
Facture N° 168		
Casa le 07/08/2020		
Montant brut des marchandises		60 000
Rabais 5 %		3 000
Net commercial		57 000
TVA 20 %		11 400
Port		1 000
TVA/Port 14 %		140
Net à payer TTC		69 540

		07/08/2020		
3421	Clients		69 540	
	7111	Ventes de marchandises		57 000
	4455	Etat, TVA facturée		11 400
	61426	Transport sur ventes (*)		1 000
	34552	Etat, TVA récupérable sur charges		140
	Facture N° 168.			

Solution 2 :



SALMANE	
Doit SOUHAIL	
Facture N° 208 Casa le 03/03/2020	
Montant brut des marchandises	90 000
Rabais 2 %	1 800
Net commercial	88 200
Port	1 500
<hr/>	<hr/>
Total H. T.	89 700
TVA 20 %	17 940
Net à payer TTC	107 640

		03/03/2020	
3421	Clients		107 640
7111	Ventes de marchandises		88 200
71276	Ports et frais accessoires facturés		1 500
4455	Etat, TVA facturée		17 940
	Facture N° 208.		

**SECTION 2 : LES OPERATIONS D'ACHATS ET
DE VENTES : FACTURE « D'AVOIR »**



Définition

- Une facture d'avoir est une qui permet à une entreprise d'annuler ou de corriger une facture « doit » précédemment établie



Retour de marchandises
ou produit



oubli de réductions ou réductions
supplémentaires accordées
après facturation



Retour
d'emballages
consignés

Comptablement

Un avoir = l'écriture **inverse** à l'écriture initiale.

Facture d'avoir pour retour

Exemple : FACTURE D'AVOIR POUR RETOUR

- Le 20/03/2020, la société AFKAR reçoit de son fournisseur de matières FILROC (Entreprise industrielle), la facture N° 753 suivante :

FILROC	
Doit AFKAR	
Facture N° 753	
Casa le 20/03/2020	
Montant brut	15 000
Remise 2 %	300
Net commercial 1	14 700
Remise 5 %	735
Net commercial 2	13 965
TVA 20 %	2 793
Net à payer TTC	16 758
Règlement à crédit de 30 jours	

- Le 25/03/2020, AFKAR retourne à son fournisseur FILROC le 1/3 de matières non conformes à la commande.
- Le 30/03/2020, AFKAR reçoit de FILROC la facture d'avoir N° A – 34 suivante :

FILROC	
Société AFKAR	
Facture N° A-34	
Casa le 30/03/2020	
Montant brut	5 000
Remise 2 %	100
Net commercial 1	4 900
Remise 5 %	245
Net commercial 2	4 655
TVA 20 %	931
Net à votre crédit	5 586

T. A. F. : Passer les écritures comptables :

- Chez le client AFKAR
- Chez le fournisseur FILROC

Solution :

- Chez AFKAR : le client

		20/03/2020			
6121	4411	Achats de mat. premières	13 965	16 758	
34552		Etat, TVA récupérable sur charges	2 793		
		Fournisseurs			
		Facture N° 753.			
		30/03/2020			
4411	6121	Fournisseurs	5 586	4 655	931
		34552	Achats de mat. premières		
		Etat, TVA récupérable sur charges			
		Facture d'avoir A-34.			

- Chez FILROC : le fournisseur

		20/03/2020			
3421	7121	Clients	16 758	13 965	2 793
		4455	Ventes de biens produits		
		Etat, TVA facturée			
		Facture N° 753.			
		30/03/2020			
7121	3421	Ventes de biens produits	4 655	5 586	
4455		Etat, TVA facturée	931		
		Clients			
		Facture d'avoir A-34.			

Facture d'avoir relatives aux réductions commerciales

Comptablement :



- Chez le client : « 6119 R.R.R. obtenus sur achats de marchandises » ou « 6129 R.R.R. obtenus sur achats consommés de matières et fournitures ».
- Chez le fournisseur : « 7119 R.R.R. accordés par l'entreprise » ou « 7129 R.R.R. accordés par l'entreprise ».

Exemple :

Le 07/08/2020 : Vente de marchandises, à crédit, par le fournisseur JAOUAD au client SAAD : Montant brut : 50 000 DH, remise 5 %, TVA 20 %. (Facture n° 2051).

Le 10/08 : Le client SAAD demande et obtient un rabais de 10 %. (Avoir n° 580).

T. A. F. : Passer les écritures comptables :

- Chez le client
- Chez le fournisseur

Solution :

- Facture n° 2051

JAOUD	
Doit SAAD	
Facture N° 2051 Le 07/08/2020	
Montant brut	50 000
Remise 5 %	2 500
Net commercial 1	47 500
TVA 20 %	9 500
Net à payer TTC	57 000
Règlement à crédit de 30 jours	

- Avoir n° 580

JAOUUD		SAAD
Avoir n° 580 Le 10/08/2020		
Rabais (47 500 * 10 %)		4 750
TVA 20 %		950
Net à votre crédit		5 700

- Chez le fournisseur :

		07/08/2020			
3421		Clients		57 000	
	7111		Ventes de marchandises		47 500
	4455		Etat, TVA facturée		9 500
		Facture N° 2051			
		30/03/2020			
7119		R.R.R. accordés		4 750	
4455		Etat, TVA facturée		950	
	3421		Clients		5 700
		Facture d'Avoir n° 580			

- Chez le client :

		20/03/2020		
6111		Achats de marchandises	47 500	
34552		Etat, TVA récupérable sur charges	9 500	
	4411	Fournisseurs		57 000
		Facture N° 2051.		
		30/03/2020		
	4411	Fournisseurs	5 700	
6111		Achats de marchandises	4 750	
34552		Etat, TVA récupérable sur charges	950	
		Facture d'Avoir n° 580		

Société ANWAR Avoir n° -27 Casa le 12/03/2020		Société SALAMA
Montant de l'escompte (2% *12 568,50)		251,37
TVA 20 %		+ 50,27
Net à votre crédit		301,64

Facture d'avoir relative a l'escompte de règlement

Exemple : FACTURE D'AVOIR RELATIVE A L'ESCOMPTE DE REGLEMENT

- Le 01/03/2020, l'entreprise SALAMA reçoit de son fournisseur ANWAR (entreprise industrielle), la facture n° F-712.

Société ANWAR		Société SALAMA	
Facture N° F-712			
Casa le 01/03/2020			
Montant brut		14 700	
Remise 10 %		1 470	
Net commercial 1		13 230	
Remise 5 %		661,50	
Net commercial 2		12 568,50	
TVA 20 %		2 513,70	
Net à payer TTC		15 082,20	
Règlement à crédit de 30 jours.			

- Le 10/03/2020, l'entreprise SALAMA prévient son fournisseur ANWAR qu'elle veut régler la facture n° F- 712 à la fin du mois de mars à condition de bénéficier d'un escompte de règlement.
- Le 12/03/2020, TEXNORD reçoit la facture Avoir n° -27 lui accordant un escompte de 2%.

Solution :

- Chez SALAMA : le client

		01/03/2020		
6121		Achats de mat. Premières	12 568,50	
34552		Etat, TVA récupérable sur charges	2 513,70	
	4411	Fournisseurs		15 082,20
		Facture N° F-712		

		12/03/2020		
4411		Fournisseurs	301,64	
7386		Escomptes obtenus		251,37
	34552	Etat, TVA récupérable sur charges		50,27
		Facture d'avoir A-34.		

- Chez ANWAR : le fournisseur

		01/03/2020		
3421		Clients	15 082,20	
	7121	Ventes de biens produits		12 568,50
	4455	Etat, TVA facturée		2 513,70
		Facture N° F-712		

		12/03/2020		
6386		Escomptes accordés	251,37	
4455		Etat, TVA facturée	50,27	
	3421	Clients		301,64
		Facture d'avoir A-34.		

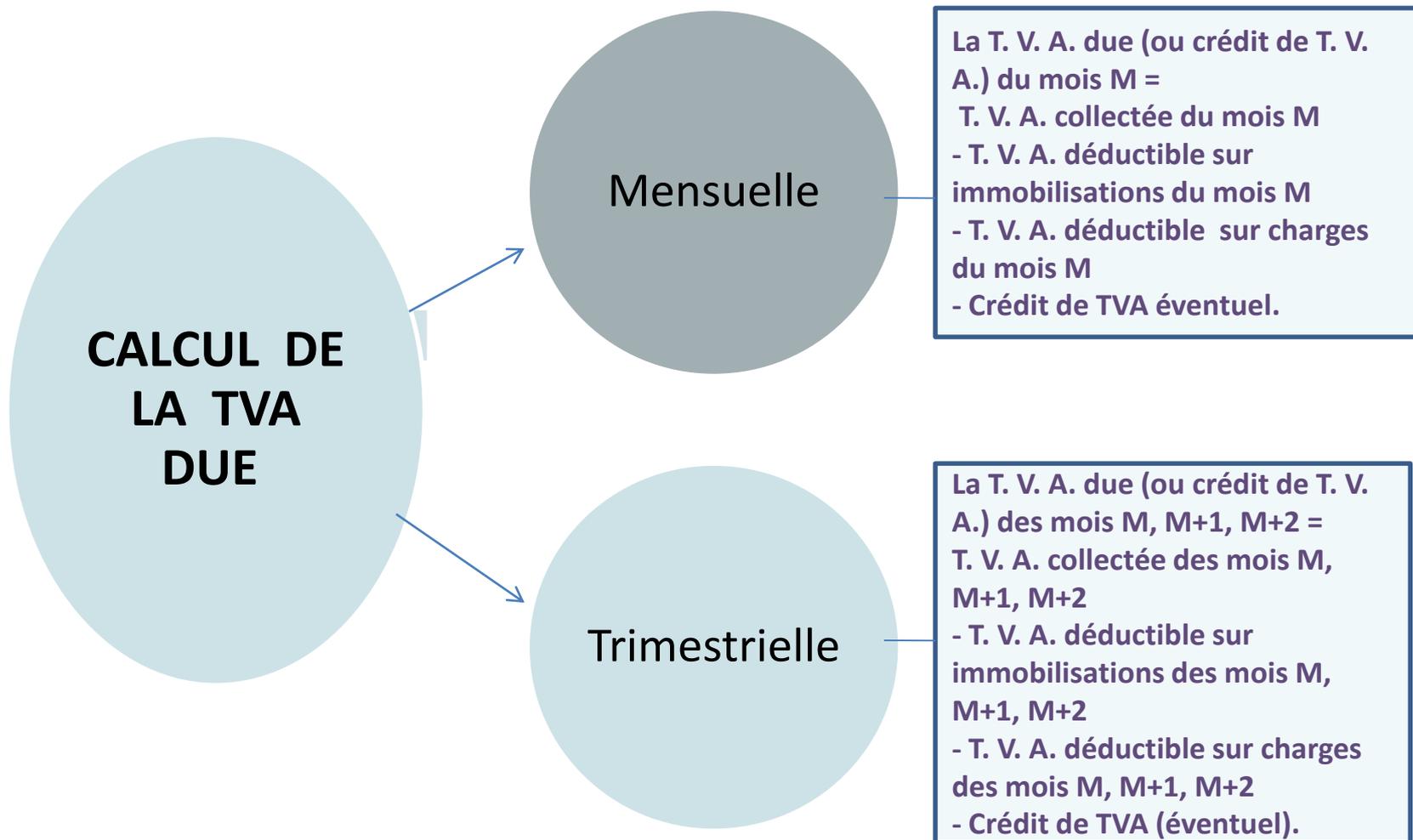
SECTION 3 : LA DECLARATION DE LA TVA

GENERALITES :

- La déclaration de la TVA est un document qui détermine le montant de la TVA que l'entreprise doit verser à l'Etat après avoir récupéré l'ensemble de la TVA payée sur ses achats

- La déclaration de la T. V. A. est établie par l'entreprise :
 - Mensuellement si le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 1 000 000 DH ;
 - Trimestriellement si le chiffre d'affaires annuel est strictement inférieur à 1 000 000 DH.

CALCUL DE LA TVA



NB

TVA due = TVA collectée (facturée) – TVA déductible (récupérable)

- ✓ Le Crédit de T. V. A. est une créance sur l'Etat que l'entreprise peut récupérer au moment des déclarations postérieures.
- ✓ La T. V. A due est une dette à régler à l'Etat avant le 20 du mois suivant la période de déclaration.

COMPTABILISATION :

En cas de TVA due (déclaration mensuelle)

4455	Etat, TVA facturée mois M
34551	Etat, TVA récupérable/ <u>Immob.</u> (Mois M)
34552	Etat, TVA récupérable/Charges (Mois M)
3456	Etat, Crédit de TVA (M-1) éventuel
4456	Etat, TVA due
	Suivant déclaration de M

En cas de crédit de TVA (déclaration mensuelle)

4455	Etat, TVA facturée mois M
3456	Etat, Crédit de TVA
34551	Etat, TVA récupérable/ <u>Immob.</u> (Mois M)
34552	Etat, TVA récupérable/Charges (Mois M)
3456	Etat, Crédit de TVA (M-1) éventuel
	Suivant déclaration de M

APPLICATION

L'entreprise « SALAMA » vous communique les informations suivantes :

Eléments	Avril	Mai
TVA collectée	170 000	200 000
TVA déductible sur immobilisations	50 000	70 000
TVA déductible sur charges	90 000	80 000
Crédit de TVA	3 000	-

T. A. F. :

- 1) Etablir la déclaration de TVA du mois de mai.
- 2) Comptabiliser cette déclaration
- 3) Comptabiliser le paiement de la T. V. A. due du mois de mai effectué le 19/06 par chèque bancaire n° A9.

Solution :

1) Déclaration de TVA du mois de mai :

TVA collectée de mai	:	200 000	
TVA déductible sur immobilisations de mai	:	- 70 000	
TVA déductible sur charges de mai	:	- 80 000	
Crédit de TVA d'avril	:	- 3 000	
T. V. A. due (à payer)	:	= 47 000	

2) Comptabilisation de la déclaration :

		31/05		
4455		Etat, TVA facturée (mai)	200 000	
	34551	Etat, TVA récupérable/Immob. (mai)		70 000
	34552	Etat, TVA récupérable/Charges (mai)		80 000
	3456	Etat, Crédit de TVA (avril)		3 000
	4456	Etat, TVA due		47 000
		Suivant déclaration de mai		

3) Comptabilisation du paiement :

		19/06		
4456		Etat, TVA due (mai)	47 000	
	5141	Banque		47 000
		Chèque bancaire n° A9		

SEQUENCE 2 :

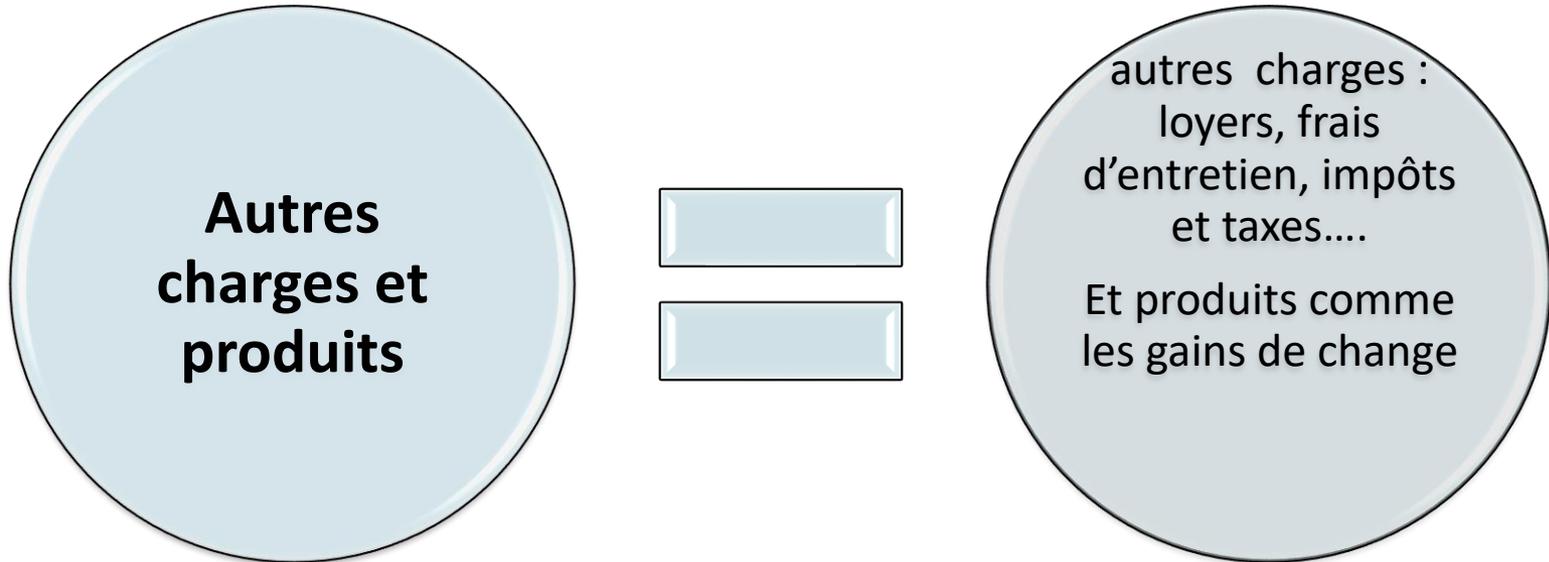
L'ENREGISTREMENT DES

ELEMENTS COURANTS

DIVERS

**SECTION 1 : LES OPERATIONS RELATIVES
AUX AUTRES
CHARGES ET PRODUITS**

Définitions



L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS RELATIVES AUX AUTRES CHARGES



LES CHARGES D'EXPLOITATION

➔ LES ACHATS CONSOMMES DE MATIERES ET DE FOURNITURES :

- ✓ achats non stockés de matières et de fournitures_
- ✓ Les achats de travaux, études et prestations de services :
- ✓ Les achats matières et fournitures des exercices antérieurs

Exemple :

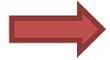
Les opérations suivantes ont été effectuées par l'entreprise SADIK pendant le mois de mai 2020 :

- Le 6/5/2020 : Règlement en espèces de la quittance d'électricité du mois d'avril 2020. Montant HT 3 200 DH, TVA 14 % (pièce de caisse n° 29).
- Le 15/5/2020, Règlement en espèces de la quittance d'eau du mois de mars 2020, Montant HT 1 700 DH, TVA 7 % (pièce de caisse n° 30).
- Le 21/5/2020, Règlement, par chèque bancaire n° 315226 du gasoil consommé par les véhicules de l'entreprise. Montant HT : 7 600 DH, TVA 10 %.
- Le 29/5/2020, Réception de la facture n° 20 du papetier concernant l'achat de chemises et du papier. Montant HT : 2 000 DH, TVA 20 %.

Solution :

		06/05/2020			
61251		Achats de fournitures non stockables	3 200		
34552		Etat, TVA récupérable sur charges	448		
	5161	Caisses			3 648
		Quittance d'électricité d'avril, PC 29.			
		15/05/2020			
61251		Achats de fournitures non stockables	1 700		
34552		Etat, TVA récupérable sur charges	119		
	5161	Caisses			1 819
		Quittance d'eau de mars, PC 30.			
		21/05/2020			
61251		Achats de fournitures non stockables	7 600		
34552		Etat, TVA récupérable sur charges	760		
	5141	Banques			8 360
		Chèque bancaire n° 315226			
		29/05/2020			
61254		Achats de fournitures de bureau	2 000		
34552		Etat, TVA récupérable sur charges	400		
	4411	Fournisseurs			2 400
		Facture n° 20			

N. B. : L'achat du petit outillage et du petit équipement de faible valeur, d'un usage limité dans le temps et d'un renouvellement fréquent, est enregistré dans le compte 61253 (tournevis, marteau, scies à métaux...).



LES AUTRES CHARGES EXTERNES



Les postes 613/614 enregistrent toutes les charges externes autres que les achats revendus ou consommés par l'entreprise

EXEMPLES :

Durant le mois de juin 2020, l'entreprise MANAR a effectué les opérations suivantes :

- Le 4/6, Règlement du loyer du magasin par chèque bancaire n° 5239 : 3 000 DH.
- Le 5/6, Règlement par chèque bancaire n° 5240 d'une redevance de crédit-bail : Montant H.T. 5 000 DH, T.V. A. 20 %.
- Le 7/6, Règlement en espèces (PC n° 51) des frais de réparation d'une photocopieuse : 420 DH (T.T.C.), T. V. A 20 %.
- Le 9/6, Paiement par chèque bancaire n° 5241 de la prime d'assurance : 16 644 DH.
- Le 11/6, Règlement par chèque bancaire n° 5242, à l'expert comptable RACHAD, la note d'honoraires relative au mois de mai : montant H.T. 5 000 DH, T. V. A 20 %.
- Le 13/6, Paiement par chèque bancaire n° 5243 de la redevance annuelle pour brevet 10 000 DH, TVA 20 %.
- Le 13/6, Règlement, par chèque bancaire n° 5244, de l'abonnement semestriel à une revue scientifique 600 DH.
- Le 14/6, Réception de la facture n° 50 du cabinet BADR, d'un montant H.T. de 15 000 DH, T. V. A. 20 %, pour une étude du marché réalisée par ce cabinet.

- Le 14/6, Réception de la facture n° 50 du cabinet BADR, d'un montant H.T. de 15 000 DH, T. V. A. 20 %, pour une étude du marché réalisée par ce cabinet.
- Le 16/6, Réception de la facture d'avoir n°A-20 du cabinet BADR, accordant un rabais de 2 000 DH (H.T.), après réclamation pour non respect d'une clause du contrat relatif à l'étude de marché.
- Le 17/6/N, Paiement, par chèque bancaire n° 5245, de la facture n° 115 relative au transport du personnel, montant H.T 3 000 DH, T.V.A 14%.
- Le 19/6, Paiement par chèque bancaire n° 5247, de la note d'hôtel relative à une réception organisée par l'entreprise, 2 200 DH (T.T.C.), T.V.A. 10% (non récupérable).
- Le 20/6, Paiement, par chèque bancaire n° 5248, d'une annonce publicitaire 2 500 DH (H.T.), T.V.A. 20%.
- Le 22/6, Achat en espèces (PC n°53) de timbres postaux 200 DH.
- Le 25/6, Règlement, par chèque bancaire n°5250, de la facture de téléphone 1 200 DH dont T.V.A. au taux de 20%.
- Le 26/6, Règlement par chèque bancaire n° 5251, de la cotisation à la C.G.E.M. 1 500 DH.

Solution :

6131 5141	Locations et charges locatives Chèque bancaire n° 5239 :	04/06		3 000	3 000
6132 34552 5141	Redevances de crédit-bail Etat, TVA récupérable sur les charges Chèque bancaire n° 5240	05/06	Banque	5 000 1 000	6 000
6133 34552 5161	Entretien et réparations Etat, TVA récupérable sur les charges PC n° 51	07/06	Caisses	350 70	420
6134 5141	Primes d'assurances Chèque bancaire n° 5241	09/06	Banque	16 644	16 644
6136 34552	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires Etat, TVA récupérable sur les charges Chèque bancaire n° 5242	11/06	Banque	5 000 1 000	6 000

6137	Redevances pour brevets	13/06		10 000	
34552	Etat, TVA récupérable sur les charges			2 000	
5141	Chèque bancaire n° 5243		Banque		12 000
6141	Etudes, recherches et documentation	d°		600	
5141	Chèque bancaire n° 5244		Banque		600
6141	Etudes recherches et documentation	14/06		15 000	
34552	Etat, TVA récupérable sur les charges			3 000	18 000
4411	Facture n° 50 du cabinet BADR		Fournisseur		
4411	Fournisseur	16/06		2 400	
6149	R.R.R. O. /autres charges externes				2 000
34552	Etat, TVA récupérable sur les charges				400
	Facture d'avoir n° 20 du cabinet BADR				
6142	Transports	17/06		3 000	
34552	Etat, TVA récupérable sur les charges			420	
5141			Banque		3 420

	Chèque bancaire n° 5245			
6143		19/06		
5141	Déplacements, missions et réceptions		2 200	2 200
	Chèque bancaire n° 5247			
		20/06		
6144	Publicité, publications et relations publiques		2 500	
34552	Etat, T.V.A récupérable sur les charges		500	
5141				3 000
	chèque bancaire n° 5248			
		22/06		
61451	Frais postaux		200	
5161				200
	P.C. n° 53			
		25/06		
61455	Frais de téléphone		1 000	
34552	Etat, T.V.A récupérable sur les charges		200	
	Chèque bancaire n° 5250			1 200
		26/06		
61461	Cotisations		1 500	
5141				1 500
	Chèque bancaire n° 5251			



LES IMPOTS ET TAXES



Les impôts et taxes à la charge de l'entreprise sont enregistrés dans le poste 616.

N. B. : Les impôts sur les résultats (IS par exemple) et la TVA ne sont pas inscrits dans ce poste.

Exemples :

Le 10/1/2020, la société SAMAR règle par virement bancaire les charges suivantes :

- la vignette de la voiture de service 3 000 DH.
- des timbres fiscaux 500 DH.
- taxe des services communaux 800 DH

	10/01		
61673	Taxes sur les véhicules	3 000	
61671	Droit d'enregistrement et de timbre	500	
61611	Taxe urbaine et taxe d'édilité	800	
5141	Banque		4 300
	Ordre de virement n°...		

➔ **LES CHARGES DE PERSONNEL**



Sont enregistrées dans le poste 617

➔ **LES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**



Sont inscrites dans les comptes du poste 618 Autres charges d'exploitation

Exemple :

- Le 30/12/2020, la société ANNSAR a réglé, par virement bancaire, aux administrateurs des jetons de présence dont le montant s'élève à 9 000 DH.
- Le 31/12, elle a constaté que son client IMAM est devenu insolvable (cas courant), montant de la créance TTC 10 710 DH (dont 1 785 DH de T. V. A.).

6181	Jetons de présence	30/12	9 000	
5141	Ordre de virement	Banque		9 000
6182	Pertes sur créances irrécouvrables	31/12	8 925	
4456	Etat, TVA due		1 785	
3421	Créance perdue sur IMAM	Clients		10 710



LES CHARGES FINANCIERES

➔ LES CHARGES D'INTERET

➔ LES PERTES DE CHANGE

➔ LES AUTRES CHARGES FINANCIERES



Le compte 6385 et 6386

Exemple des charges d'intérêt : Le 15/02/2020, l'entreprise SALHI reçoit de sa banque un avis de débit relatif à l'annuité de remboursement d'un emprunt contracté le 15/02/2019.(durée de remboursement 5 ans) :

Principal	14 000 DH
Intérêts	5 600 DH
T.V.A /intérêt 10%	<u>560 DH</u>
	20 160 DH

	15/02/2020	
1481	Emprunts auprès des établissements de crédit	14 000
6311	Intérêts des emprunts et dettes	5 600
34552	Etat, T.V.A récupérable sur les charges	560
5141	Banque	20 160
	Avis de débit n°...	

Exemple des pertes de changes : Le 3/3/2020, l'entreprise YAKINE vend au client CAILLOT, de Paris, des marchandises, Facture n° 72 : Montant 15 000 euros.

Cours de change à cette date : 1 euro = 10,50 DH.

Le 30/5, le client Caillot règle le montant de la facture n°72 du 3/3 par virement bancaire.

Cours de change à cette date : 1 euro = 10,00 DH.

	03/03		
3421	Clients (15 000 * 10,50)	157 500	
7113	Ventes de marchandises à l'étranger		157 500
	Facture n° 72		
	30/05		
5141	Banque (15 000 * 10,00)	150 000	
6331	Pertes de change propres à l'exercice	7 500	
3421	Clients		157 500
	Avis de crédit n°...		



LES CHARGES NON COURANTES

➔ VALEURS NETTES D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS
CEDEES

➔ LES SUBVENTIONS ACCORDEES

➔ LES AUTRES CHARGES NON COURANTES

EXEMPLE DES SUBVENTIONS ACCORDEES :

Le 15/06/2020, le groupe ASWATE accorde à sa filiale RAZANE, une subvention de 160 000 DH par ordre de virement bancaire.

	15/06/2020	
6561	Subventions accordées de l'exercice	160 000
5141	Banque	160 000
	Ordre de virement n° ...	

Exemple 1 DES AUTRES CHARGES NON COURANTES :

- Le 9/5/2020, la société ATLAS paie par virement bancaire une amende fiscale de 800 DH.
- Le 25/6/2020, elle accorde un don de 24 000 DH à l'association marocaine de lutte contre le cancer (ordre de virement bancaire).
- Le 8/7/2020, elle règle par chèque bancaire n° 25112 un rappel d'impôts (autres que les impôts sur les résultats) 3 000 DH.

Solution :

6583		09/05/2020			
	5141	Pénalités et amendes fiscales ou pénales	800		
		Banque		800	
		Ordre de virement n°...			
		25/06/2020			
65861		Dons	24 000		
	5141	Banque		24 000	
		Ordre de virement n°...			
		08/07/2020			
6582		Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	3 000		
	5141	Banque		3 000	
		Chèque bancaire n° 25112			

Exemple 2 DES AUTRES CHARGES NON COURANTES

Le 15/10/2020, l'entreprise RAZANE refuse de prendre livraison d'une commande de marchandises et abandonne les arrhes qu'elle avait versées le 01/10/2020 par virement bancaire 2 000 DH.

Solution :

		01/10/2020		
3411		Fournisseurs-avances et a comptes	2 000	
	5141	Banque		2 000
		Ordre de virement n°...		
		15/10/2020		
6581		Pénalités sur marchés et débits	2 000	
	3411	Fournisseurs-avances et a comptes		24 000
		Arhes abandonnées		

L'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS RELATIVES AUX AUTRES PRODUITS



LES PRODUITS D'EXPLOITATION

➔ LES VENTES DE BIENS ET SERVICES PRODUITS

➔ LES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

➔ LES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Exemples des ventes de biens et services produits

Exemple 1

: Le 30/03/2020, le cabinet d'expertise comptable SONDOS adresse à son client WIFAK la note d'honoraires n° 52 : Honoraires (H.T) 1500 DH, T.V.A 20%.

Chez SONDOS :

		30/03/2020		
3421		Clients	1 800	
	7124	Ventes de services produits au Maroc		1 500
	4455	Etat T. V.A. facturée		300
		Note N° 52.		

Exemple 2 : L'entreprise RAHA encaisse le 01/05/2020, par virement bancaire, une redevance annuelle pour un brevet lui appartenant 10 000 DH, TVA 20 %.

Chez RAHA :

		01/05/2020			
5141		Banque	12 000		
	7126	Redevances pour brevets.....			10 000
	4455	Etat T. V.A. facturée			2 000
		Avis de crédit n°...			

Exemple 3 : Le 02/05/2020, la société MANAR a reçu de sa banque un avis de crédit n° 1240 relatif au loyer d'un magasin appartenant à la société 7 000 DH.

Chez MANAR :

		02/05/2020			
5141		Banque	12 000		
	71271	Locations diverses reçues			7 000
		Avis de crédit n° 1240			

Exemple des subventions d'exploitations : Le 15/06/2020, la société NAJAH a reçu une subvention d'exploitation par ordre de virement bancaire 100 000 DH (T.V.A. 20 %).

Chez NAJAH :

		15/06/2020		
5141	Banque		120 000	
7161	Subventions d'exploitation reçues			100 000
4455	Etat T. V.A. facturée			20 000
	Avis de crédit n°...			

Exemple des autres produits d'exploitations : Le 30/12/2020, la société OMARI, membre du conseil d'administration de la Société NOORI a reçu 250 000 DH de jetons de présence au titre de l'année 2020, par ordre de virement bancaire.

Chez OMARI :

5141		30/12/2020		
	7181	Banque	250 000	
		Jetons de présence reçus		250 000
		Avis de crédit n°...		



LES PRODUITS FINANCIERS

- ➔ LES PRODUITS DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES AUTRES TITRES IMMOBILISES
- ➔ LES GAINS DE CHANGE
- ➔ LES INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS

Exemple des gains de change : Le 15/7/2020, l'entreprise YAKINE vend au client CHARISSON, de New-YORK, des marchandises, Facture n° 102 : Montant 17 000 dollars.

Cours de change à cette date : 1 dollar = 10,00 DH.

Le 31/8, le client CHARISSON règle le montant de la facture n°102 du 15/07 par virement bancaire.

Cours de change à cette date : 1 dollar = 11,00 DH.

Solution :

Chez YAKINE

	15/07		
3421	Clients (17 000 * 10,00)	170 000	
7113	Ventes de marchandises à l'étranger Facture n° 102		170 000
	31/08		
5141	Banque (17 000 * 11,00)	187 000	
3421	Clients		170 000
7331	Gains de change propres à l'exercice Avis de crédit n°...		17 000

EXEMPLE DES INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS :

Le 15/07/2020, La société SAMAR reçoit, par virement bancaire, le remboursement d'une annuité sur prêt accordé à un salarié : Principal 2 000 DH, Intérêts 1 200 DH (prêt remboursable sur 2 ans), T.V.A. sur intérêt : 10 %.

Chez SAMAR :

		15/07/2020		
5141	Banque		3 320	
2411	Prêts au personnel			2 000
7381	Intérêts et produits assimilés			1 200
4455	Etat, TVA facturée			120
	Avis de crédit n°...			



LES PRODUITS NON COURANTES



LES PRODUITS DE CESSTION D'IMMOBILISATIONS



LES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE



LES REPRISES SUR SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT



LES AUTRES PRODUITS NON COURANTS

EXEMPLE DES PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

Le 14/02/2020, la société SAMAR a cédé un matériel qu'elle avait acquis en 2018. Le prix de cession est de 40 000 DH HT, TVA 20 %. Règlement dans 2 mois.

Chez SAMAR :

		14/02/2020		
3481	Créances sur cessions d'immobilisations	48 000		
7513	Produits des cessions des Immobilisations corporelles		40 000	
4455	Etat T. V.A. facturée		8 000	
	Facture n°...			

Exemple des subventions d'équilibre

Le 10/01/2020, la société AL QODS a bénéficié d'une subvention de 400 000 DH de l'Etat, destinée à couvrir ses pertes.

Le 15/02/2020, la subvention a été reçue par ordre de virement bancaire.

Solution :

Chez SABIL :

		10/01/2020		
3451		Subventions à recevoir	480 000	
	7561	Subventions d'équilibre reçues de l'exercice		400 000
	4456	Etat, TVA due		80 000
		Avis de notification		
		15/10/2020		
5141		Banque	480 000	
	3451	Subventions à recevoir		480 000
		Ordre de virement n°		

Exemple des autres produits non courants :

- Le 20/09/2020, l'entreprise SALAH refuse de prendre livraison d'une commande qu'elle avait passée auprès de l'entreprise ZAHY et abandonne les arrhes qu'elle avait versées, par virement bancaire, le 04/09/2020 : 1 000 DH.

Solution :

Chez l'entreprise ZAHY

		04/09/2020		
5141		Banque	1 000	
	4421	Clients-avances et a comptes		1 000
		Ordre de virement n°...		
		20/09/2020		
	4421	Clients-avances et a comptes	1 000	
	7581	Pénalités et dédits reçus		1 000
		Arrhes abandonnées		

SECTION 2 : L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

GENERALITES

Définition



Les immobilisations



Les immobilisations comprennent tous les biens et les valeurs destinés à servir de façon durable (une durée supérieure à un exercice comptable, + de 12 mois) à l'activité de l'entreprise, à l'exclusion de ceux faisant partie du cycle d'exploitation (Clients, stocks..).

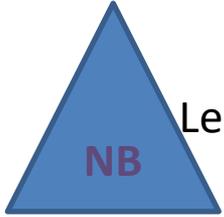
en non-valeurs

incorporelles

corporelles

financières

L'ENREGISTREMENT DES ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS



Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur valeur d'entrée (valeur d'origine).



Les immobilisations en non valeurs



des charges qui ont contribué à la création ou à la croissance de l'entreprise et qui vont profiter aux exercices ultérieurs

Application 1 :

Le 03/01/2020, la société MAHAMID a réglé, par chèques bancaires, les frais suivants :

- Les frais de constitution : 30 000 DH
- Les frais d'étude de marché et de prospection : 24 000 DH TTC, TVA 20 %.
- Les frais de publicité : 18 000 TTC, TVA 20 %.

Travail demandé :

Passer les écritures nécessaires.

Solution :

		03/01/2020		
2111	Frais de constitution		30 000	
2116	Frais de prospection (HT)		20 000	
2117	Frais de publicité (HT)		15 000	
34551	Etat, T.V.A récupérable sur immobilisation		7 000	
	(4 000 + 3 000)			
5141	Banque			72 000
	Chèques bancaires n°...			

Application 2 :

Le 15/02/2020, l'entreprise RACHAD a réglé, par chèques bancaires, les frais suivants au moment de l'acquisition d'une immobilisation :

- Des droits d'enregistrement : 30 000 DH
- Des frais d'acte : 10 000 DH.

Travail demandé :

Passer les écritures nécessaires.

Solution :

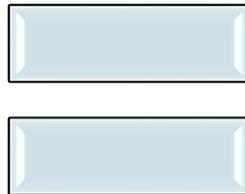
		15/02/2020		
2121		Frais d'acquisition des immobilisations	40 000	
	5141	Banque		40 000
		Chèques bancaires n°...		



Les immobilisations corporelles et incorporelles

- ❖ Les immobilisations incorporelles sont des actifs sans substance physique
- ❖ Les immobilisations corporelles sont des actifs physiques

**Valeur
d'entrée
= coût
d'acquisition**



**Le prix d'achat
+ Les droits de douane
+ Les impôts et taxes non
récupérables
- Les réductions commerciales
obtenues
+ Les charges accessoires
d'achat : Transport, frais de
transit, frais de
réception, assurance,
transport...
+ Les frais d'installation et de
montage.**

Applications : Immobilisations incorporelles.

Application 1 :

La société ROSANA a engagé, durant l'exercice 2020, des frais de recherches et développement d'un montant de 60 000 DH (enregistrés au cours de l'exercice dans les comptes de charges concernés).

Le 31/12/2020, la société a décidé d'immobiliser ces charges.

Travail demandé :

Passer les écritures nécessaires.

Solution :

		31/12/2020		
2210	7142	Immobilisations en recherches et développement	60 000	
		Immobilisations incorporelles produites		60 000

Applications : Immobilisations corporelles.

Application 1 :

Le 13/05/2020, la société JAZA achète une machine-outil et reçoit la facture n° 95 comportant les éléments suivants :

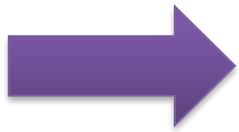
Facture n° 95	
Prix d'achat	210 000
Remise 5 %	- 10 500
Net commercial	199 500
Escompte 2 %	- 3 990
Net financier	195 510
Transport	1 500
Frais d'installation	4 000
Assurances transport	300
Total HT	201 310
TVA : 20 %	40 262
Net à payer TTC	241 572
Régulée par chèque n° 168	

Travail demandé : Passer les écritures nécessaires.

Solution :

13/05/2020

2332	Matériel et outillage (199 500 + 1 500 + 4 000 + 300)	205 300	
34551	Etat. TVA récupérables sur les immobilisations	40 262	
5141	Banque		241 572
7386	Escomptes obtenus		3 990
	Facture 95 réglée par chèque n° 168		



Les immobilisations financières



✓ Les immobilisations financières sont des actifs financiers d'utilisation durable



Prêts
immobilisés



Autres
créances
financières

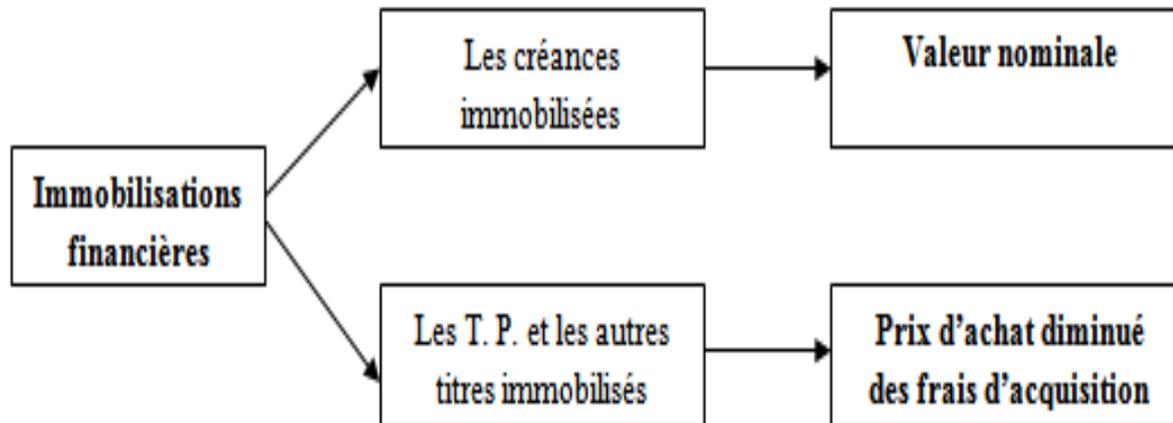


Titres de participation



Autres titres immobilisés

➤ Valeur d'entrée des immobilisations financières



Application 1 :

Le 16/09/2020, la société AICHA a accordé à l'un de ses employés un prêt de 80 000 DH par virement bancaire. Ce montant est remboursable dans 3 ans.

Le 01/10/2020, elle a loué un magasin et a versé, à la conclusion du contrat, 60 000 DH (un trimestre d'avance) à titre de garantie. Règlement par chèque bancaire n° 168.

Travail demandé :

Passer les écritures nécessaires.

Solution :

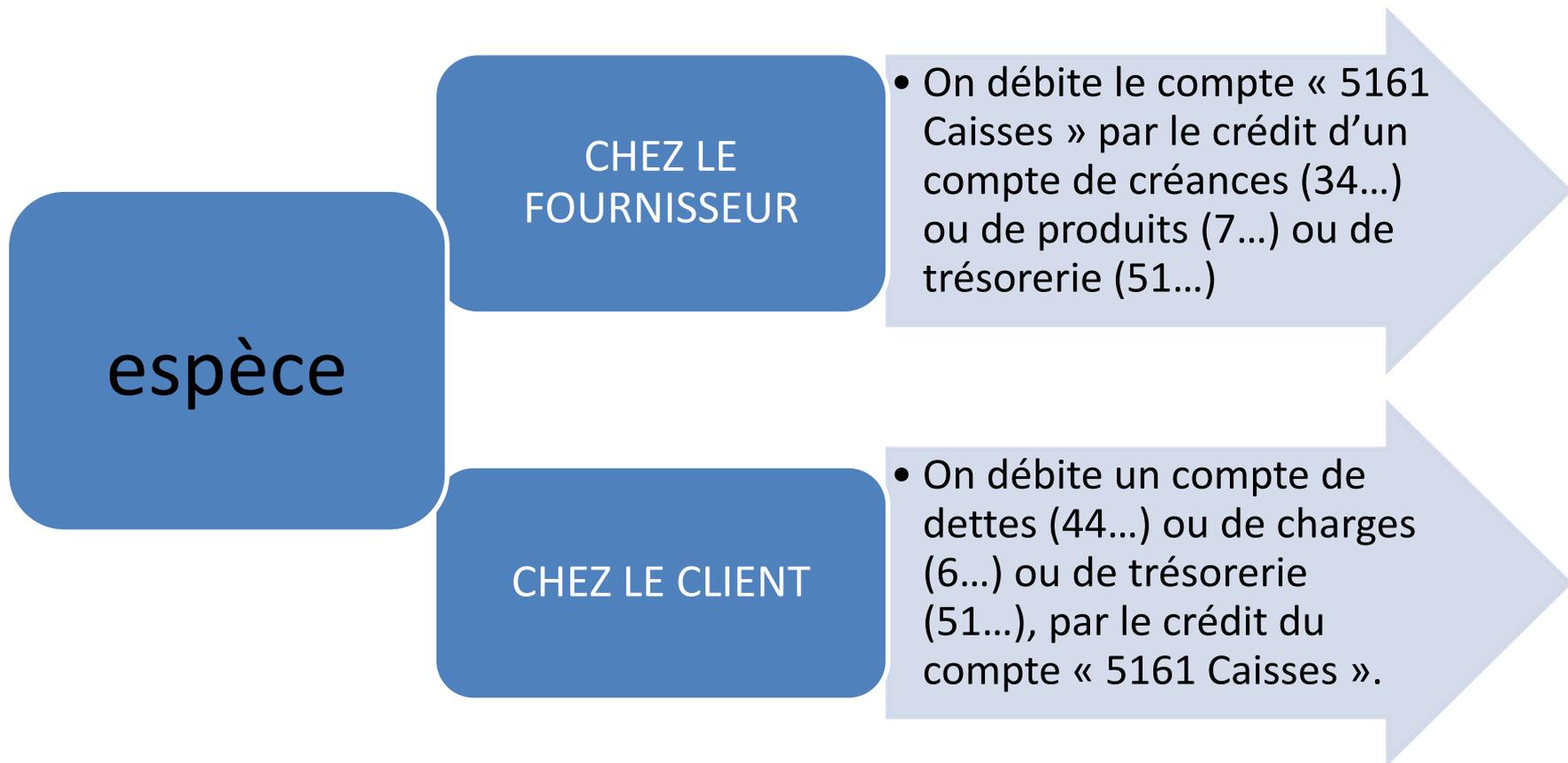
2411		16/09/2020			
	5141	Prêts au personnel		80 000	
		Banques			80 000
		Ordre de virement n° ...			
2486		01/10/2020			
	5141	Dépôts et cautionnements versés		60 000	
		Banques			60 000
		Chèque bancaire n° 168			

SEQUENCE 3 :

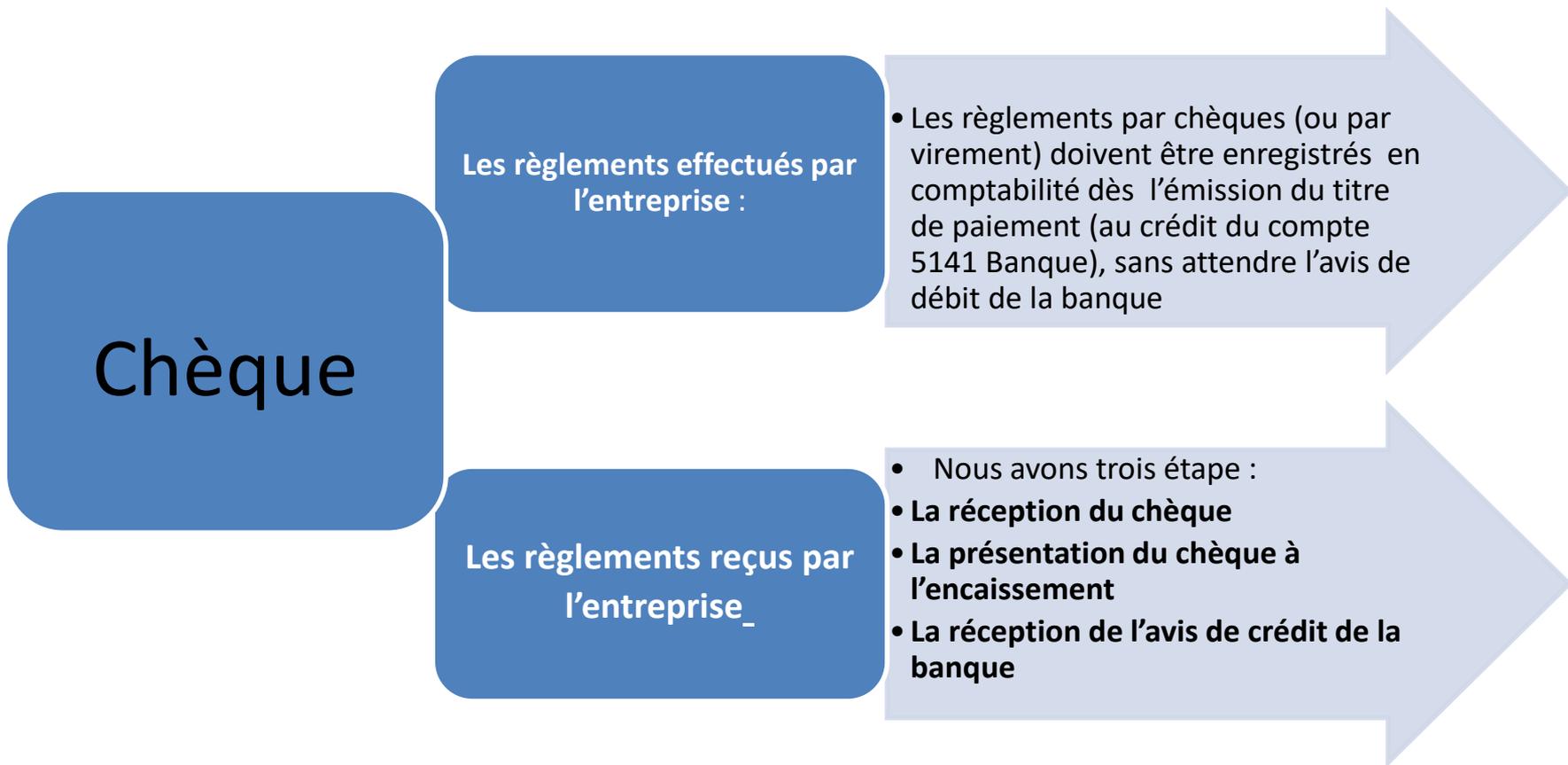
**L'ENREGISTREMENT
DES OPERATIONS RELATIVES AUX
REGLEMENTS FINANCIERS**

SECTION 1 : LES REGLEMENTS FINANCIERS

➔ REGLEMENTS EN ESPECES OU PAR CHEQUES



➔ REGLEMENTS EN ESPECES OU PAR CHEQUES



Application :

- Le 15/03/2020, l'entreprise KARAMAT (activité industrielle) envoie à son client SAFI (activité commerciale) la facture n° R145, comprenant : Montant brut : 50 000, remise 5 %, escompte 2 %, TVA 20 %.
- Le 17/03/2020, SAFI émet le chèque n° F00254 en règlement de la facture n° R145.
- Le 20/03/2020, KARAMAT présente le chèque n° F00254 à l'encaissement.
- Le 25/03/2020, KARAMAT reçoit l'avis de crédit relatif au chèque n° F00254, tenant compte d'une commission 20 DH (HT), TVA/commission 10 %.

Travail demandé :

Passer les écritures nécessaires chez KARAMAT et chez SAFI.

Solution :**La facture n° R 145**

KARAMAT	
Facture N° R145	
Casa le 15/03/2020	
	Doit SAFI
Montant brut des marchandises	50 000
Remise 5 %	2 500
Net commercial	47 500
Escompte 2 %	950
Net Financier	46 550
TVA 20 %	9 310
Net à payer TTC	55 860

Chez le fournisseur KARAMAT

		15/03/2020		
3421		Clients	55 860	
6386		Escompte accordé	950	
	71211	Ventes de produits finis		47 500
	4455	Etat, TVA facturée		9 310
		Facture N° R145		
		17/03/2020		
51111		Chèques en portefeuille	55 860	
	3421	Clients		55 860
		Chèque n° F00254		
		20/03/2020		
51112		Chèques à l'encaissement	55 860	
	51111	Chèques en portefeuille		55 860
		Présentation à l'encaissement du chèque n° F00254		
		25/03/2020		
5141		Banque	55 838	
6147		Services bancaires	20	
34552		Etat, TVA récupérable sur charges	2	
	51112	Chèques à l'encaissement		55 860
		Avis de crédit n° ...		

Chez le client SAFI

		15/03/2020			
6111		Achats de marchandises	47 500		
34552		Etat, TVA récupérable sur les charges	9 310		
	7386	Escomptes obtenus		950	
	4411	Fournisseurs		55 860	
		Facture N° R145			
		17/03/2020			
	4411	Fournisseurs	55 860		
	5141	Banque		55 860	
		Chèque n° F00254			

→ REGLEMENTS PAR EFFETS DE COMMERCE

Définition

→ *les effets de commerce*



Un effet de commerce est un titre négociable représentant une créance payable à court terme et mobilisable



La lettre de change



Le billet à ordre

-
- **Lettre de change :**

- un document par lequel un créancier appelé **tireur** donne l'ordre à son débiteur appelé **tiré** de payer à son ordre ou à l'ordre d'un tiers (bénéficiaire) une somme déterminée à une date fixée

Le billet à ordre :

- C'est un document par lequel un débiteur appelé souscripteur s'engage à payer une somme déterminée à une date fixe (échéance) à l'ordre d'une autre personne appelée bénéficiaire

MODELE DE LA LETTRE DE CHANGE NORMALISEE

Ordre de Paiement أمر بالدفع 17	Lettre de change n° 1814341 كسبيلة رقم 1	Contre cette LETTRE DE CHANGE stipulée SANS FRAIS Veuillez payer la somme indiquée ci-dessous à l'ordre de مقابل هذه الكسبيلة ، وهي بدون مصاريف ، الرجاء أداء المبلغ المذكور أثناء لفائدة 2	
Agence وكالة 18	Tireur المساحب Nom ou dénomination et adresse ou siège الإسم أو التسمية والعنوان أو المقر 3	4	
Nous vous prions de bien vouloir régler par le débit المرجو التسديد وذلك بتسجيله في مديونية 19		Lieu et date de création مكان وتاريخ الإصدار 5	Date d'échéance تاريخ الاستحقاق 6
de notre compte n° حسابنا لديكم رقم 20	LCN n° 1814341 كسبيلة رقم 21	La cause السبب 9	Montant en chiffres المبلغ بالأرقام 7
tirée en faveur de المسحوبة لفائدة 22		Acceptation قبول Date de l'acceptation تاريخ القبول 10	Tiré المسحوب عليه Nom ou dénomination et Adresse ou siège الإسم أو التسمية والعنوان أو المقر 12
d'un montant en chiffres de بمبلغ بالأرقام الدرهم 23	Signature التوقيع 11	Bon pour aval en faveur de على سبيل الضمان الاحتياطي لفائدة 11	Cachet et signature خاتم وتوقيع 14
Montant en lettres المبلغ بالأحرف 24			Compte n° حساب رقم 14
à échéance المستحقة بتاريخ 25	Cachet et signature du Tiré خاتم وتوقيع المسحوب عليه 26	Agence وكالة 13	Timbre رسم 15
		Ville المدينة 13	
	Prière de ne rien inscrire dans la zone réservée à la lecture magnétique لا يكتب أي شيء تحت هذا الخط		
	#4205567890#4205567890#4205567890		16

 Non pour aval

BP DH

Casablanca

Signature,
nom
adresse

Au

..... paie..... contre le présent billet

A l'ordre de

La somme

.....

Somme en toutes lettres suivie du mot dirhams

Valeur

Souscripteur
Domiciliation

Timbre
fiscale

Le traitement comptable des effets de commerce

Création d'un effet de commerce

- **Chez le fournisseur** : On débite le compte « 3425 : Clients-Effets à recevoir » par le crédit du compte « 3421 : Clients ».
- **Chez le client** : On crédite le compte « 4415 : Fournisseurs-Effets à payer » par le débit du compte « 4411 : Fournisseurs ».

Circulation des effets de commerce

- Endossés à l'ordre d'un créancier (généralement un fournisseur),
- Escomptés auprès de la banque

Traitement comptable d'endossement au profit d'un tiers

Chez l'endosseur

- On débite « 4411 : Fournisseurs » et on crédite « 3425 Clients-Effets à recevoir »

Chez l'endossataire

- On débite « 3425 : Clients-Effets à recevoir » et on crédite « 3421 : Clients »

Chez le signataire

- Aucune écriture

Application :

- Le 10/05/2020, l'entreprise SALAMA a envoyé à son client OMARI la facture suivante :

SALAMA	
Doit OMARI	
Facture n° 458	
Casa le 10/05/2020	
Montant brut des marchandises	70 000
Remise 5 %	3 500
Net commercial	66 500
Escompte 1 %	665
Net Financier	65 835
TVA 20 %	13 167
Net à payer TTC	79 002

- Le 15/05/2020, SALAMA tire sur OMARI la lettre de change n° 56 au 30/06.

- Le 19/05/2020, OMARI accepte la lettre de change n° 56.

Travail demandé :

- Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise SALAMA (Entreprise industrielle).

- Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise OMARI (Entreprise commerciale).

Solution :

Chez le fournisseur SALAMA

3421		10/05/2020			
6386		Clients		79 002	
		Escompte accordé		665	
	71211		Ventes de produits finis		66 500
	4455		Etat, TVA facturée		13 167
		Facture N° 458			
		15/05/2020			
		Aucune écriture			
		19/05/2020			
3425		Clients-Effets à recevoir		79 002	
	3421		Clients		79 002
		Lettre de change n° 56			

Chez le client OMARI

		10/05/2020		
6111		Achats de marchandises	66 500	
34552		Etat, TVA récupérable sur les charges	13 167	
	7386	Escomptes obtenus		665
	4411	Fournisseurs		79 002
		Facture N° 458		
		15/05/2020		
		Aucune écriture		
		19/05/2020		
4411		Fournisseurs	79 002	
	4415	Fournisseurs-Effets à payer		79 002
		Lettre de change n° 56		

Application :

- Le 15/09/2020, l'entreprise SANAD adresse à son client FARHAT la facture suivante :

SANAD		Doit FARHAT
Facture n° 727 Casa le 15/09/2020		
Montant brut des marchandises		58 000
Remise 2 %		1 160
Net commercial		56 840
TVA 20 %		11 368
Net à payer TTC		68 208

- Le 20/09/2020, FARHAT souscrit le billet à ordre n° 56 au 30 novembre 2020.
- Le 27/09/2020, SANAD endosse le billet à ordre n° 56 à son fournisseur KAMALI.

Travail demandé :

Passer les écritures nécessaires :

- Au journal de l'entreprise SANAD (Entreprise industrielle).
- Au journal de l'entreprise FARHAT (Entreprise commerciale).
- Au journal de l'entreprise KAMALI.

Solution :**Chez SANAD**

3421		15/09/2020			
	71211	Clients		68 208	
	4455		Ventes de produits finis Etat, TVA facturée		56 840
		Facture N° 727			11 368
			20/09/2020		
3425		Clients-Effets à recevoir		68 208	
	3421		Clients		68 208
		Billet à ordre n° 56			
			27/09/2020		
4411		Fournisseurs		68 208	
	3425		Clients-Effets à recevoir		68 208
		Endossement du billet à ordre n° 56			

Chez FARHAT

		15/09/2020			
6111		Achats de marchandises	56 840		
34552		Etat, TVA récupérable sur les charges	11 368		
	4411	Fournisseurs			68 208
		Facture N° 727			
		20/09/2020			
4411		Fournisseurs	79 002		
	4415	Fournisseurs-Effets à payer			79 002
		Souscription du billet à ordre n° 56			
		27/09/2020			
		Aucune écriture			

Chez KAMALI

		27/09/2020			
3425		Clients-Effets à recevoir	79 002		
	3421	Clients			79 002
		Billet à ordre n° 56			

Escompte des effets de commerce = liquidité avant échéance

Première étape : La remise à l'escompte

- Selon le plan comptable marocain : Aucune écriture

Deuxième étape : Réception des bordereaux d'escompte

- On débite les comptes :
 - 5141 : Banques.
 - 6147 : Services bancaires.
 - 63115 : Intérêts bancaires et sur opérations de financement.
 - 34552 : Etat, TVA récupérable sur charges. Et on crédite le compte :
 - 5520 : Crédit d'escompte

Troisième étape : L'échéance de l'effet

- On débite le compte :
 - 5520 : Crédit d'escompte.
- Et on crédite le compte :
 - 3425 : Clients-Effets à recevoir.

Application :

- Le 21/01/2020, l'entreprise SAFAA remet à l'escompte la lettre de change n° 67, d'un nominal de 14 000 DH, tirée sur son client SABIL au 20/03/2020.
- Le 23/01/2020, l'entreprise SAFAA reçoit le bordereau d'escompte comportant les éléments suivants : Taux d'intérêt 8 %, Commissions 45 DH, TVA 10 %.

Travail demandé :

Passer les écritures nécessaires :

- 1) Au journal de l'entreprise SAFAA.
- 2) Au journal de l'entreprise SABIL sachant que la banque a prélevé 30 DH de commissions de domiciliation, TVA 10 %.

Solution :**1) Chez l'entreprise SAFAA :**

Bordereau d'escompte : Lettre de change n° 67	
Valeur nominale (1)	14 000,00
Escompte : $(14\ 000 * 8\ \% * 59/360)$	183,55
Commissions	45,00
Total Agios (HT)	228,55
TVA 10 %	22,85
Agios TTC (2)	251,40
Net à votre crédit (1) – (2)	13 748,60

Calcul du nombre de jours :

Janvier : 10 jours (31 – 21) 21/01/2020 : Date de remise à l'escompte.

Février : 29 jours

Mars : 20 jours 20/03/2020 : Date d'échéance.

Total : 59 jours

N. B. :

- Si on prend un jour de banque, on aura 60 jours.

- L'année commerciale compte 360 jours.

		21/01/2020		
		Aucune écriture		
		23/01/2020		
5141	Banques	13 748,60		
6147	Services bancaires	45,00		
63115	Intérêts bancaires et sur opérations de financement	183,55		
34552	Etat, TVA récupérable sur les charges	22,85		
5520	Crédit d'escompte		14 000,00	
		Bordereau d'escompte		
		20/03/2020		
5520	Crédit d'escompte	14 000,00		
3425	Clients-Effets à recevoir		14 000,00	
		Echéance Lettre de change n° 67		

2) Chez l'entreprise SABIL :

Avis de débit n° 19	
Valeur nominale (1)	14 000,00
Commission (HT)	30,00
TVA 10 %	3,00
Total à votre débit	14 033,00

20/03/2020	
4415	Fournisseurs-Effets à payer 14 000
6147	Services bancaires 30
34552	Etat, TVA récupérable sur les charges 3
5141	Banques 14 033
	Avis de débit n° 19

Encaissement des effets de commerce

principe

- L'effet étant resté en portefeuille, lorsqu'il arrive à son échéance, l'entreprise le présente à son banquier pour encaissement

Première étape : La remise à l'encaissement

- On débite le compte :
 - 5113 : Effets à encaisser ou à l'encaissement.
- Et on crédite le compte :
 - 3425 : Clients-Effets à recevoir

Deuxième étape : Réception de l'avis de crédit

- On débite les comptes :
 - 5141 : Banques.
 - 6147 : Services bancaires.
 - 34552 : Etat, TVA récupérable sur charges.
- Et on crédite le compte :
 - 5113 : Effets à encaisser ou à l'encaissement

Application :

Le 21/06/2020, l'entreprise SADOUK remet à sa banque, pour encaissement, l'effet n° 178 échéant le 30/06/2020 de 22 000 DH.

Le 2/7/2020, elle reçoit « l'avis de crédit n° 819 » qui comporte un agio de 44,00 DH TTC (TVA 10 %).

Solution :

Avis de crédit n° 819	
Valeur nominale (1)	22 000,00
Commission HT (44/1,1)	40,00
TVA 10 %	4,00
Agios TTC (2)	44,00
Net à votre crédit (1) – (2)	21 956,00

		21/06/2020		
5113		Effets à encaisser ou à l'encaissement	22 000	
	3425	Clients-Effets à recevoir		22 000
		Remise à l'encaissement de l'effet n° 178		
		02/07/2020		
5141		Banques	21 956	
6147		Services bancaires	40	
34552		Etat, TVA récupérable sur les charges	4	
	5113	Effets à encaisser ou à l'encaissement		22 000
		Avis de crédit n° 819		

Merci de votre attention